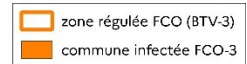
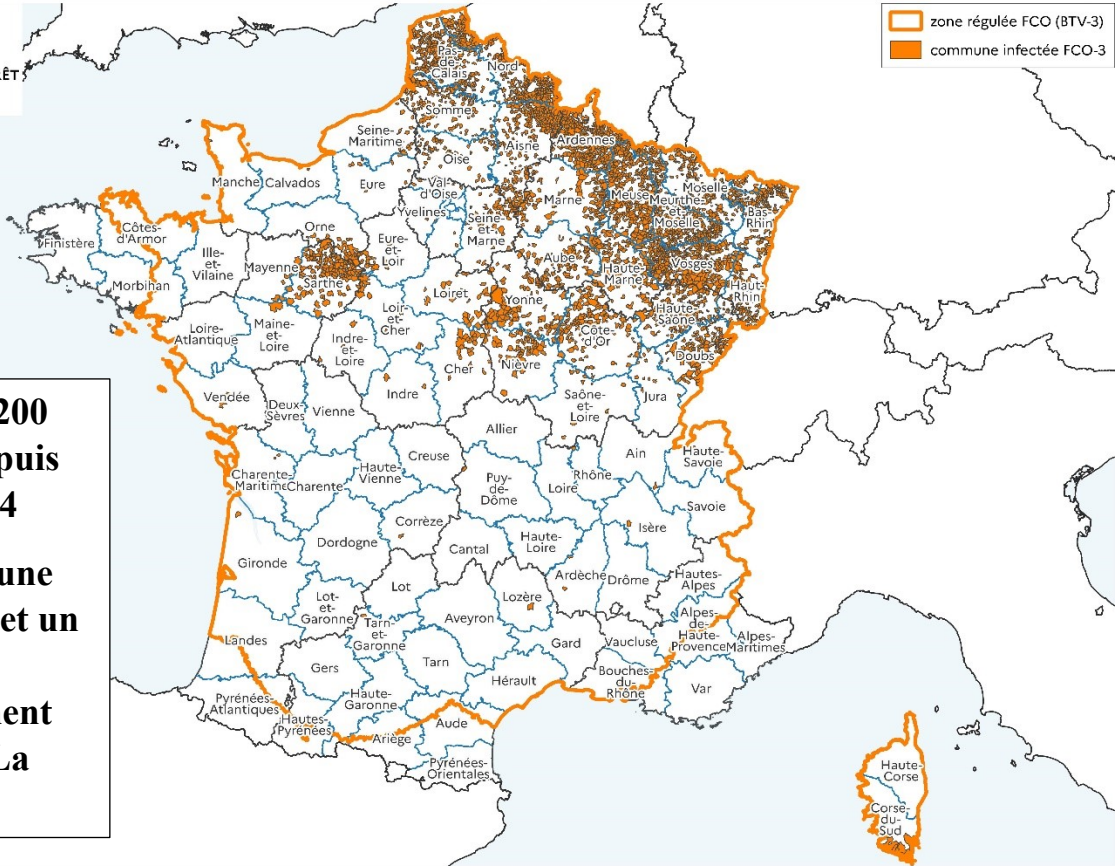


FCO 3


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté Égalité Fraternité

FIEVRE CATARRHALE OVINE (BTV-3) : ZONE REGULEE





Plus de 8200 foyers depuis le 05/08/24 (+271 en une semaine) et un nouveau département infecté : La Manche

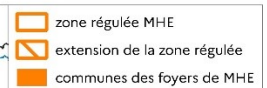
Sources : MASAF (28 novembre 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

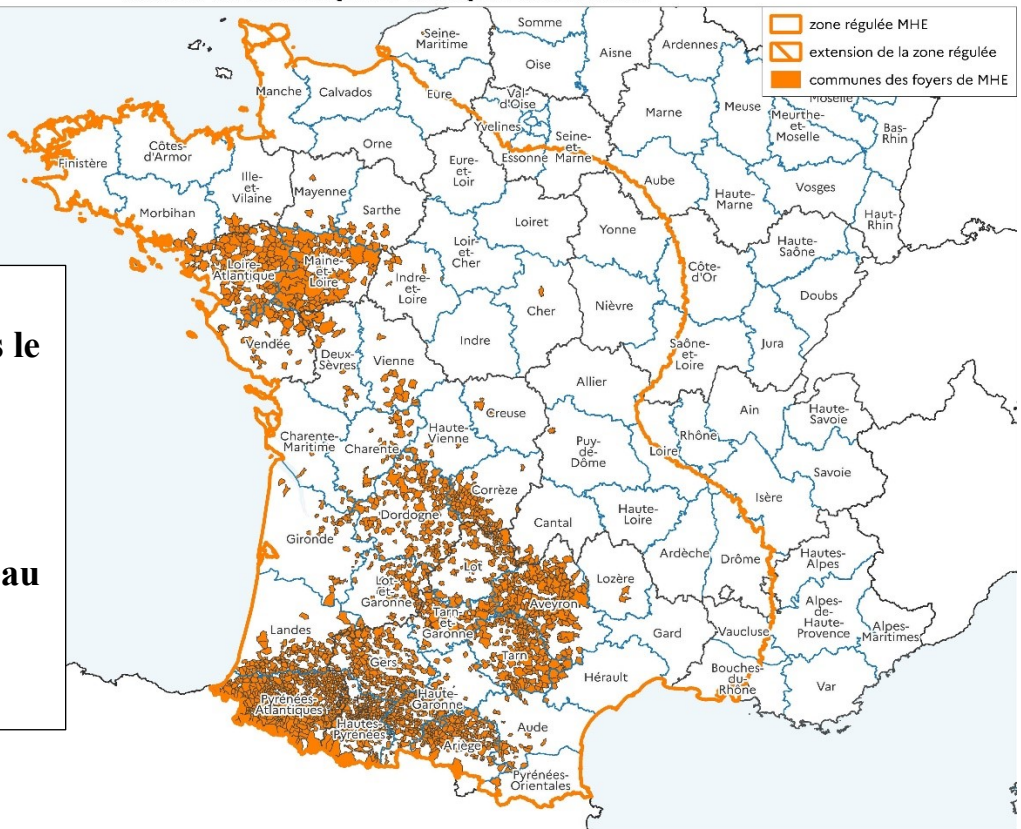
Edition le 28/11/2024

MHE

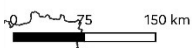
MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE : ZONE REGULEE


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté Égalité Fraternité





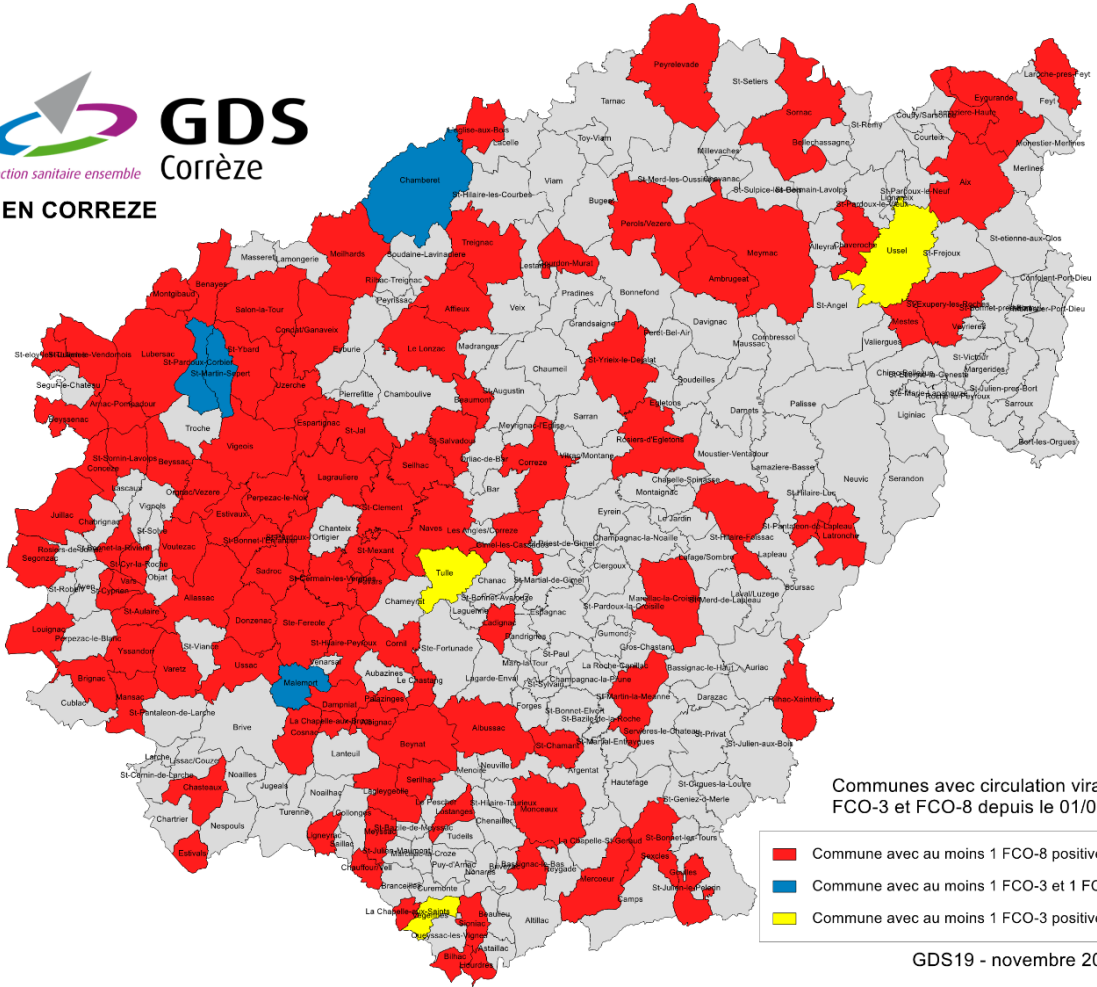
Plus de 3250 foyers depuis le 01/06/24 (+168 en une semaine) Pas de nouveau département infecté



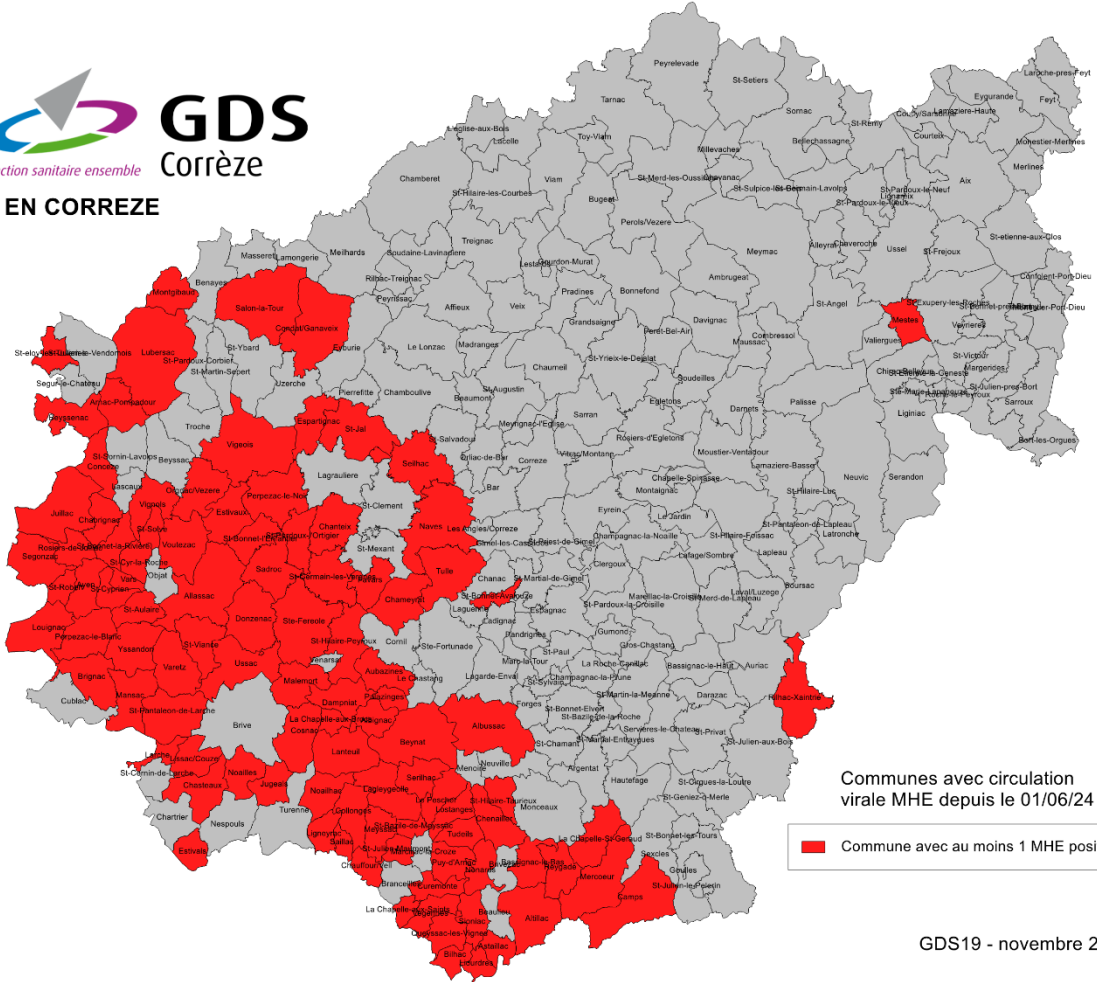
Sources : MASAF (28 Novembre 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

Edition le 28/11/2024

Situation départementale
FCO 8 et 3



MHE



Disponibilités vaccinales

A compter de ce jour, la DGAL nous informe qu'il sera demandé à chaque commande de vaccin FCO-3 d'indiquer pour quelle espèce elle est effectuée.

Pour rappel, le vaccin [Bluevac 3](#) est mis à disposition par l'Etat **pour la filière bovine**, mais **ne permet pas la certification aux échanges**. Le stock Etat a été réapprovisionné à hauteur de 1 million de doses sous les 2 conditionnements (100 et 252 ml). Les commandes sont ouvertes dans Calypso de ce jour, mais les expéditions ne débuteront que le lundi 2 décembre. La semaine suivante, environ 1 500 000 doses seront livrées à SERVIPHAR uniquement sous conditionnement de 252 ml.

Le vaccin [Bultavo 3](#) est quant à lui mis à disposition par l'Etat pour les ovins. 500 000 doses ont été livrées de manière anticipée mi-novembre à SERVIPHAR. Toutes les commandes seront donc bien honorées, mais certaines pourront avoir quelques jours de retard de livraison. Les 500 000 doses restantes sur les 2 millions de doses commandées par l'Etat seront livrées à SERVIPHAR mi-décembre. (Source : DGAL)

Dossiers FMSE FCO 2023 (foyers attestés par le vétérinaire entre le 01/07/2023 et 31/12/2023)

Les éleveurs susceptibles d'être éligibles à ce programme ont reçu un dossier de demande d'indemnisation envoyé par le GDS 19 début novembre (une quarantaine de cheptels).

A ce jour, nous avons réceptionné seulement 6 dossiers.

Un courrier de relance a été renvoyé pour un retour **au plus tard le 09/12/2024**.